

COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE CASTETS

Centre médico-social – 364, avenue Jean Noël Serret – 40260 CASTETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le seize juillet à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à LINXE, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, François BELLIARD, Christian GOUSSEBAIRE, Jackie DARZACQ, Joseph-Jean LABADIE, Michel DARREMONT, Marie MARTINEZ, Michel DAGREOU, Jean-Marie BERGEZ, Eloi ALFONSO, Claude BOURDERON, Pierre DUFAU, Bertrand PUYO, Gérard NAPIAS, Jacques HERVE, Pierre BORDES, Gilbert DARMANTHE, Claude LAURENT, Robert LESFAURIES, Claude JUGLIN, Aline BATBEDAT, Jean-Marie GONDRON, Jean CASTAGNET, Isabelle MOREAU, Robert CANGUILHEM, Francis CANICAS, Thierry DUPOUY.

Absents excusés : Jean-Pierre BEGUERY, Jean-Louis PRADET, Bertrand DES GROTTES, Serge MEHATS, Sylvain CAUMONT, Jean MORA.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERGEZ.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 27

Le compte rendu du précédent conseil communautaire soulève l'observation suivante :

Monsieur LAURENT demande qu'il soit rajouté en questions diverses que les parents ne faisant pas garder leurs enfants peuvent bénéficier au RAM, en conservant la priorité aux assistantes maternelles et dans la limite des places disponibles. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Actes du Président, au titre de la délégation donnée en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales : NEANT.

1- CONVENTION DE SUIVI GESTION FINANCIERE RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de conclure une convention de suivi de gestion financière avec le cabinet RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES, selon le contrat ci-annexé, et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier ainsi que les bons de commande à venir.

2- DIAGNOSTIC PREALABLE A UN CONTRAT EDUCATIF LOCAL :

Le Président présente le bilan de l'action de prévention réalisé par le groupe de travail en début d'année 2007.

Des problèmes de dépendance ont été dépistés au sein du collège à la suite desquels des groupes de travail se sont mis en place, composés d'élus, de parents d'élèves, de l'équipe éducative du collège ainsi que de travailleurs sociaux.

Après plusieurs réunions, il a été proposé 2 spectacles de marionnettes assurés par l'association LA SOURCE, spectacle agréé par l'académie ainsi qu'une intervention de Monsieur COUTERON, psychologue et délégué régional de l'association nationale des intervenants en toxicomanie.

Compte tenu de l'aspect intercommunal que revêt cette manifestation, le conseil communautaire a accepté de prendre en charge les frais de fonctionnement au titre du soutien aux manifestations d'intérêt communautaire en matière culturelle.

Le bilan a jugé les interventions positives mais le groupe de travail a souhaité concrétiser sa collaboration avec la communauté de communes. L'hypothèse de conclure un contrat éducatif local a été avancée.

Préalablement à cette démarche, il convient de réaliser un diagnostic sur le canton.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à faire procéder à un diagnostic préalable à un contrat éducatif local sur le canton de CASTETS, décide de consulter notamment les FRANCAS des LANDES, qui connaissent bien le canton pour y être déjà intervenus par une étude sur la petite enfance et autorise le Président à signer la mission de diagnostic préalable au CEL et tous documents afférents à ce dossier.

3- P.A.D.D. du SCOT :

Conformément à l'article L 123-8 du Code de l'urbanisme,

Le conseil communautaire prend acte du débat concernant le PADD du SCOT présenté par l'Agence d'urbanisme Adour Pyrénées, tel qu'il a été validé par la commission aménagement de l'espace, élargie aux Maires du Canton.

Le débat porte notamment sur les objets suivants :

Monsieur GONDRON signale un futur village de vacances à St Michel Escalus. Monsieur DUPOUY regrette que les aménagements de récifs artificiels ne soient pas mentionnés. Monsieur PUYO informe que les services de l'Etat ne sont pas favorables à un volet maritime dans le SCOT. L'Agence propose d'inscrire la

possibilité de travailler avec le GIP Littoral dans un souci de connaissance du milieu maritime.

Contis : BKM propose de déplacer la limite de la zone proche du rivage pour permettre l'urbanisation à l'Est en continuité de l'urbanisation actuelle.

Le conseil municipal se prononcera.

Monsieur NAPIAS plaide pour le maintien des zones agricoles et l'installation des jeunes agriculteurs.

- QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur ALFONSO demande qu'on relance la demande d'adhésion au chenil intercommunal.

La séance du conseil communautaire est levée à 20h30.

Le Président,

Gérard SUBSOL